

HITECHPROS

Société anonyme au capital de 657 391,20 euros
Siège social : 15/17 boulevard du Général de Gaulle – 92120 Montrouge
440 280 162 RCS Nanterre

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2015 SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames,
Messieurs,
Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués, conformément à la loi et aux statuts, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du Conseil d'administration et présentation par le Conseil des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2014 - Fixation du dividende,
- Examen des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce,
- Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Nous vous rappelons que le présent rapport, le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe ont été tenus à votre disposition dans les conditions de forme et de délais prévues par la réglementation en vigueur et les statuts de la Société.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 (Article L.232-6 du Code de Commerce)

1.1.1 Evolution de l'activité au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014

Nous vous rappelons que le business model de la Société s'organise autour de deux activités :

- a) Les abonnements au site, et
 - b) L'intermédiation du service Staffing.
- a) la Bourse des Services Informatiques met en relation les acteurs du secteur informatique : Directions des Systèmes d'Information (DSI), Sociétés de Services en Ingénierie Informatique (SSII), les Centres de Formation, les Informaticiens Indépendants et les Editeurs de Logiciels. Les sociétés abonnées peuvent se connecter sur le site pour consulter les annonces et déposer leurs propositions et demandes.
Cette activité représente 17 % du chiffre d'affaires.
- b) le service Staffing permet aux directeurs des systèmes d'information de trouver des ressources intellectuelles pour leurs besoins en prestation informatique. Les consultants Staffing présélectionnent les candidats pour présenter les meilleurs au client final.
Cette activité représente 83 % du chiffre d'affaires.

Chacune de ces activités puise sa solidité et sa légitimité dans l'autre. En effet, une augmentation du nombre d'acteurs ayant accès à la Bourse des Inter-Contrats a pour conséquence une meilleure réactivité et efficacité du service Hitechpros Staffing. De la même manière, une augmentation du nombre d'appels d'offres des directions informatiques est favorable aux SSII membres en recherche d'affaires nouvelles.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 13 119 086 € contre 11 521 331,61 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 14 %.

Le service 'Staffing', impacté en 2013 par un contexte économique difficile, a su retrouver une forte croissance grâce au dynamisme et aux efforts de l'équipe commerciale.

La Bourse des Services Informatiques, l'activité d'origine d'HITECHPROS qui fonctionne par un système d'abonnements au site internet, quant à elle affiche un léger repli par rapport à l'année dernière. L'explosion en 2013 des opérations de cessions-acquisitions des acteurs du marché informatique s'est poursuivie sur l'exercice 2014 qui a vu se multiplier les transactions pour les SSII de toutes tailles. Rappelons que cette offre, à destination des acteurs fournisseurs de prestations intellectuelles informatiques (SSII, Informaticiens Indépendants, Centres de Formation, Editeurs de Logiciels) leur permet notamment de développer leur business et d'optimiser leur taux d'inter-contracts.

HITECHPROS exerce son activité sur le marché des logiciels et services informatiques estimé à près de 50 milliards d'euros par le Syntec.

1.1.2 Progrès réalisés – difficultés rencontrées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014

Durant l'exercice 2014, la Société a continué sa démarche commerciale active en présentant ses services et son modèle à de nouveaux clients et en étendant son activité, chez les clients existants, sur l'ensemble des départements informatiques. Ces efforts ont été récompensés par un retour à la croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires.

1.1.3 Autres événements importants survenus au cours de l'exercice 2014

Opération sur le Capital :

Comme déjà évoqué dans le précédent rapport de gestion, votre Conseil d'administration, faisant usage d'une autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 13 décembre 2013 prise conformément aux dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, a mis en œuvre un programme de rachat d'actions (« PRA ») et acquis un total de 182 608 actions de la Société pour un prix global de 1 112 698,39 euros.

L'intégralité de ces 182 608 actions a été affectée à l'objectif d'annulation par décision du 28 février 2014, réduisant ainsi le capital de la Société d'un montant nominal de 73 043,20 euros.

Direction générale et composition du conseil d'administration :

Monsieur Rachid KBIRI-ALAOUI a démissionné de ses fonctions de Président directeur général et d'administrateur de la Société avec effet au 14 novembre 2014.

Le Conseil d'administration du 14 novembre 2014 a nommé Monsieur Ebrahim SAMMOUR président directeur général de la Société en remplacement de Mr Rachid KBIRI-ALAOUI démissionnaire.

1.2 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L225-100, alinéa 3 du Code de commerce, que la Société, étant donné son business model et le marché sur lequel elle intervient, n'est pas confrontée à des risques ou incertitudes particuliers. Le ralentissement de l'économie et notamment du marché informatique constituent le principal risque auquel la Société doit faire face. La situation financière est particulièrement saine.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, le 1^{er}, les 5 premiers et les 10 premiers fournisseurs ont représenté respectivement 3 %, 10 % et 17 % des achats de sous-traitance.

La Société n'est pas dépendante d'un client ou d'un groupe de clients puisque sur l'exercice 2014, le 1^{er}, les 5 premiers et les 10 premiers clients ont représenté respectivement 10 %, 30 % et 42 % du chiffre d'affaires total.

1.3 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi (Articles L.232-1 et R.225-102 du Code de Commerce)

Le Conseil d'administration en date du 27 février 2015 a pris acte de la démission de Monsieur Patrice DEYGLUN en qualité d'administrateur à compter de cette date et a procédé à la cooptation d'un nouvel administrateur indépendant en la personne de Monsieur Laurent DERRIANO (cf. paragraphe 4.3 ci-après).

1.4 Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir (Articles L.232-1 et R.225-102 du Code de Commerce)

La comparaison par rapport à l'exercice 2013 montre une accélération de la croissance tout au long de l'année 2014. De 2 % de croissance entre le 1^{er} trimestre 2013 et le 1^{er} trimestre 2014, la hausse est passée à 21 % entre les 4^{ème} trimestres des deux dernières années. Cette tendance devrait se poursuivre sur 2015 comme en témoignent les premiers chiffres de ce début d'année 2015.

Ainsi, la Direction est très confiante pour l'exercice à venir et se lance un challenge de taille avec comme objectif pour 2015 de dépasser le chiffre d'affaires historique (14,5 millions d'euros en 2011) mais aussi d'améliorer encore la marge opérationnelle.

1.5 Informations relatives au délai de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

<i>Date d'échéance</i>	<i>Au 31/12/2014</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
non parvenues	319 489,61 €	323 903,67 €
échues entre le 1 ^{er} et le 15 janvier suivant la clôture	1 293 297,14 €	527 496,36 €
échues entre le 16 et le 31 janvier suivant la clôture	684 382,32 €	594 481,01 €
échues entre le 1 ^{er} et le 28 février suivant la clôture	682 290,48 €	437 681,19 €
échues après le 1 ^{er} mars suivant la clôture	45 630,01 €	24 696,91 €

1.6 Informations financières et non financières

Conformément aux articles L225-100 alinéas 3 à 6 du Code commerce, nous devons vous présenter une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

A ce titre, nous n'avons pas d'informations supplémentaires à vous apporter autres que celles déjà portées à votre connaissance dans le présent rapport et notamment au paragraphe 2.2 ci-après.

1.7 Activités en matière de recherche et de développement (Articles L.232-1 et R.225-102 du Code de Commerce)

Néant.

1.8 Activités polluantes ou à risques (Article L.225-102-2 du Code de Commerce)

Néant.

II. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS 2014 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons maintenant d'examiner les comptes annuels retraçant l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes qui sont soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité, de telle sorte que l'énonciation des résultats vous autorise à effectuer des comparaisons valables avec ceux de l'exercice précédent.

2.1 Compte de résultat

La Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 13 119 086 euros contre 11 521 331,61 euros l'exercice précédent, représentant une augmentation de 14 %.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 13 209 223,31 euros contre 11 597 727,46 euros l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 11 581 002,14 euros contre 10 186 787,15 euros l'exercice précédent.

L'effectif moyen s'est maintenu à 19 personnes entre 2013 et 2014.

Le résultat d'exploitation enregistre une amélioration puisqu'il s'établit à 1 628 221,17 euros contre 1 410 940,31 euros l'exercice précédent, en hausse de 15 %.

Après prise en compte du résultat financier qui s'élève à 69 934,95 euros et du résultat exceptionnel de (51 985,37 euros), correspondant à des cessions d'actifs et d'un impôt sur les sociétés de 569 975 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1 076 195,75 euros en progression de 7 % par rapport au bénéfice de 2013 qui s'établissait à 1 007 763,46 euros.

La société a atteint ses objectifs en matière de rentabilité puisque malgré la forte croissance, elle parvient à légèrement améliorer sa marge d'exploitation.

Celle-ci s'élève à 12,4 % du chiffre d'affaires.

La rentabilité nette se place donc à un très bon niveau de 8,2 % du chiffre d'affaires malgré des charges exceptionnelles et une baisse des produits financiers.

2.2 Bilan

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 217 881,38 euros.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 110 863,58 euros.

Le poste immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2014 à la somme de 168 844,88 euros. Aucune provision n'a été comptabilisée sur ce poste.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 7 116 361,97 euros comprenant des charges constatées d'avance pour 85 687,64 euros et une trésorerie de 3 913 233,62 euros (comportant des intérêts courus à recevoir de 44 280,09 euros).

Passif

Le capital social s'élève à 657 391,20 (suite à la réduction de capital) et la réserve légale est demeurée inchangée à 73 043,44. Le montant du poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport » est passée de 2 110 377,39 euros au 31 décembre 2013 à 1 070 722,20 euros au 31 décembre 2014 en raison de la réduction de capital et conformément à ce qui a été décidé par le conseil d'administration du 28 février 2014.

Le compte de report à nouveau est créditeur à hauteur de 350 372,26 euros.

Avec un résultat positif de 1 076 195,75 euros, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 3 227 724,85 euros au 31 décembre 2014.

La provision pour risque n'a pas bougé et s'élève à 177 451 euros.

Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Le poste Dettes s'élève à la somme de 4 208 775,96 euros (contre 2 967 278,59 euros pour l'exercice précédent), constitué principalement :

- d'emprunts bancaires pour :	131 004,31 €
- de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour :	3 025 089,56 €
- de dettes fiscales et sociales pour :	813 234,09 €
- de produits constatés d'avance pour :	183 921 €
- autres dettes pour :	54 000 €

2.3 Montant des charges et dépenses non déductible (articles 39-4 et 223 quater du code général des impôts)

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des impôts, nous vous indiquons que le montant des dépenses ou charges non déductibles fiscalement en vertu de l'article 39-4 du Code Général des impôts s'élève à 71 069 euros.

2.4 Proposition d'affectation du résultat

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2014, le montant du capital s'élevait à 657 391,20 euros. Le montant de la réserve légale s'élève à 73 043. En conséquence, cette dernière est intégralement dotée.

Le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 1 076 195,75 euros et le report à nouveau bénéficiaire s'élevant à 350 372,26 euros, il convient de constater que le bénéfice distribuable est de 1 426 568,01 euros.

Il vous est proposé de verser, à titre de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la somme de 0,65 euro par action, soit un montant global de 1 068 260,70 euros et d'affecter le solde, soit 7 935,05 euros au compte de report à nouveau qui passera après cette affectation de 350 372,26 euros à 358 307,31 euros.

Le versement de ce dividende serait réalisé entre le 12 juin et le 30 septembre 2015 au plus tard.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 2 159 464,15 euros pour un capital social de 657 391,20 euros.

2.5 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

<i>Exercice</i>	<i>Nombre d'actions composant le capital</i>	<i>Dividende par action (euros)</i>
31/12/2013	1.643.478	0,40
31/12/2012	1.826.086	0,54
31/12/2011	1.826.086	0,73

2.6 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

III. CONVENTIONS

3.1 Conventions réglementées

Vous entendrez lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

3.2 Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale

En application des dispositions de l'ordonnance du 31 juillet 2014, nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs, l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de notre Société, et
- d'autre part, une filiale de la Société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital,

à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

IV. ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

4.1 Direction générale de la Société

Nous vous rappelons que la Société est dirigée par Monsieur Ebrahim Sammour en qualité de Président directeur général depuis le 14 novembre 2014, succédant à Monsieur Rachid Kbiri-Alaoui, démissionnaire.

4.2 Mandat des administrateurs – Fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux de la Société

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration de la Société est actuellement composé des administrateurs suivants dont les mandats arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à tenir en 2018, à l'exception de Thierry Marin dont le mandat arrive à échéance une année plus tard :

- Monsieur Ebrahim Sammour :
- Monsieur Denis Piroard
- Monsieur Thierry Marin
- Monsieur Laurent Derriano, coopté par le Conseil d'administration du 27 février 2015 en remplacement de Monsieur Patrice Deyglun, démissionnaire à compter de cette date, comme indiqué au 4.3 ci-après.

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé :

Nom	Date de nomination	Echéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Fonctions exercées dans d'autres sociétés
Rachid Kbiri-Alaoui	23/10/2006	Démission à effet du 14/11/2014	Ancien Président directeur général	Gérant de Hitechliberty Directeur général d'HTP Manager Gérant de RK Participations

Nom	Date de nomination	Echéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Fonctions exercées dans d'autres sociétés
Ebrahim Sammour	14/12/2007 en tant qu'administrateur et le 14/11/2014 en tant que Président directeur général	Assemblée statuant sur l'exercice clos le 31/12/2017 Fin des fonctions de Directeur général délégué le 14/11/2014	Administrateur Directeur général délégué jusqu'au 14/11/2014 Nommé PDG à compter du 14/11/2014	Président de HTP Manager Président de AMBC Invest Gérant de Immosens Co-gérant de Hitechliberty
Denis Piroard	23/10/2006	Assemblée statuant sur l'exercice clos le 31/12/2017	Administrateur	Gérant de DPA
Patrice Deyglun	23/10/2006	Démission à compter du 27/02/2015	Administrateur	- PDG de Orence SA (Maroc) - Gérant SARL Pluridéveloppement (Luxembourg) - Gérant SARL Span (Luxembourg) - Administrateur Lellig Immo SA (Luxembourg) - Administrateur gérant SARL thelo (Luxembourg) - Administrateur Antium SA (Luxembourg)
Thierry Marin	06/06/2013	Assemblée statuant sur l'exercice clos le 31/12/2018	Administrateur	Gérant SCI La Malouine, Boulogne
Laurent Derriano	27/02/2015	Assemblée statuant sur l'exercice clos le 31/12/2017	Administrateur	-

4.3 Proposition de cooptation d'un nouvel administrateur

Nous vous informons que Monsieur Patrice Deyglun a décidé de mettre un terme à son mandat d'administrateur de la Société.

Le Conseil d'administration en date du 27 février 2015 a pris acte de sa démission à compter de cette date et a procédé à la cooptation d'un nouvel administrateur indépendant en la personne de Monsieur Laurent Derriano, né le 10 décembre 1970 à Paris, de nationalité française, demeurant 2 allée Jean Villar à Noiseau (94), France.

Cette nomination provisoire a été effectuée pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 à tenir en 2018.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, il vous est proposé de procéder à la ratification de la cooptation de Monsieur Laurent Derriano en qualité de nouvel administrateur de la Société.

4.3 Commissaire aux comptes

Nous vous précisons que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, nommés lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2014 pour une durée de six exercices, ne sont pas arrivés à expiration.

V. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL, A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE

5.1 Composition du capital social

Au cours de l'exercice 2014, la société a procédé à une réduction de capital, celui-ci est passé de 730 434,40 euros à 657 391,20 euros. Il est composé de 1 643 478 actions de 0,40 euro de valeur nominale chacune.

A la date des présentes et conformément à ce qui est exposé au paragraphe 1.1.3 ci-dessus, le capital social s'élève à 657 391,20 euros divisé en 1 643 478 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro chacune et représentant au 28 février 2014, un nombre total des droits de vote de 2 555 255 (cf. communiqué du 28 février 2014).

5.2 Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L233-7 et L233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, des trois vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées.

	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
HTP MANAGER* (513 000 448 RCS Nanterre)	1 395 537	84,91 %	91,7 %

**dont le capital est détenu à 30 % par Monsieur Kbir Alaoui et 68 % par AMBC Invest (holding personnelle de Monsieur Sammour), depuis le 19 décembre 2014 (contre respectivement 39,6% et 58% auparavant).*

5.3 Autocontrôle

La Société ne détient plus aucune action en autocontrôle depuis la décision du Conseil d'administration en date du 28 février 2014.

VI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

6.1 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées par la Société, y compris les sociétés étrangères

Conformément aux dispositions de l'article L233-6 du Code de commerce, nous vous informons que la Société détient 100 % du capital de la société Hitechliberty (société à responsabilité limitée immatriculée sous le numéro 485 209 266 RCS Nanterre). Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 823 854,19 euros et une perte de 598,57 euros. Cette société ne détient aucune participation dans la Société.

6.2 Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prises de contrôle de telles Sociétés (articles L.223-6 et L.247-1 du code de commerce)

Néant.

VII. LISTE DES DELEGATIONS ET AUTORISATIONS CONFEREES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, la liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

VIII. PARTICIPATION DES SALARIES

8.1 Participation des salariés via un PEE

Au 31 décembre 2014, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de commerce, était de 0%.

8.2 Options de souscription/d'achat d'actions – Attribution gratuite d'actions

Néant – la Société ne dispose d'aucune autorisation en cours ; de plus, aucune option ou action issue d'une attribution gratuite n'est en circulation.

IX. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L225-211 du code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de la Société.

Achats sur le marché			
03/01/2014	106	5,944	630,064
07/01/2014	76	6	456
08/01/2014	254	6	1524
09/01/2014	35	5,9	206,5
02/01/2014	171 418	6,1	1 045 650
07/01/2014	10 000	6	60 000
Total	181 889	6,09	1 108 466

L'ensemble des actions ainsi rachetées ainsi que les actions achetées fin 2013 ont été affectées à l'objectif d'annulation et ont été annulées par décision du Conseil d'administration du 28 février 2014.

X. EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS

Depuis, le 1^{er} janvier 2014, 154 810 titres ont été échangés.

Le titre qui cotait 6,1 euros au début de l'exercice est passé à 7,2 euros en fin d'exercice.

Le cours le plus bas enregistré s'est situé à 5,85 euros le 8 janvier 2014 et le cours le plus haut à 8,1 euros le 13 mars 2014.

La capitalisation boursière au 31 décembre 2014 ressortait à 11 833 041,6 euros.

XI. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.

Néant.

ANNEXE A : Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous fait apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Capital en fin d'exercice					
Capital social	730 434,40	730 434,40	730 434,40	730 434,40	657 391,20
Nombre d'actions ordinaires	1 826 086	1 826 086	1 826 086	1 826 086	1 643 478
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	12 602 893	14 493 321	12 963 787	11 521 332	13 119 086
Réslt av. impôts, participation, dot° aux amortis et prov	1 432 027	1 455 565	1 523 890	1 559 337	1 705 540
Impôts sur les bénéfices	485 484	491 706	471 837	541 041	569 975
Réslt ap. impôts, participation, dot° aux amortis et prov	871 576	897 260	824 553	1 007 763	1 076 196
Résultat par action					
Réslt après impôts, part°, avant dot° aux amortis et prov	0,52	0,53	0,58	0,56	0,69
Réslt après impôts, part°, dot° aux amortis et prov	0,48	0,49	0,45	0,55	0,65
Dividende attribué	0,35	0,73	0,54	0,40	
Personnel					
Effectif moyen des salariés	22	18	19	19	19
Montant de la masse salariale	1 592 653	1 831 499	1 578 324	1 312 476	1 262 142

ANNEXE B : Liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous, la liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

Date de l'assemblée ayant conféré l'autorisation ou la délégation	Objet	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
13 décembre 2013	Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions	12 juin 2015	Cf paragraphe 1.1.3 du présent rapport
30 avril 2014	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en vertu des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L3332-18 du Code du travail	30 juin 2016 (26 mois)	Néant